

www.appy-histoire.fr

Les protestants de Provence partis en **Afrique du Sud**



Colons huguenots d'Afrique du Sud,
réfugiés du pays d'Aigues en Provence

Virginia Belz Chomat

La Valmasque, n° 54, novembre 1999, pp 19-25



Colons huguenots d'Afrique du Sud, réfugiés du pays d'Aigues en Provence

Virginia Belz Chomat

Au début du mois d'octobre 1685, les directeurs de la Compagnie hollandaise des Indes orientales décidèrent de créer une vraie colonie au Cap de Bonne Espérance. Le Cap n'était, jusqu'à cette date qu'une simple escale de ravitaillement pour leurs bateaux sur la route de Batavia, appelée aujourd'hui Djakarta. Des familles hollandaises, mais aussi que des familles françaises, étaient établies au Cap depuis 1652 et les produits de leurs fermes permettaient d'alimenter les voiliers de la Compagnie, en blé, en viande et en produits frais. Mais vers 1685, pour réduire leurs dépenses et améliorer la gestion de cette escale, la Compagnie entreprit de développer l'agriculture et le commerce dans la région. Pour cela, il lui fallait encourager l'immigration et rechercher des agriculteurs et commerçants, y compris parmi les huguenots qui fuyaient alors la France.

Les candidats devaient se présenter devant la "Chambre" de la Compagnie à Amsterdam ou à Zélande. Si la Compagnie estimait qu'ils avaient les qualités requises pour s'établir au Cap, elle leur offrait le voyage et une somme d'argent pour couvrir leurs frais initiaux. Une fois sur place, elle leur allouait une cinquantaine d'hectares cultivables et les matériaux pour construire une ferme. En plus, elle leur prêtait les semences et les outils nécessaires pour l'exploitation de leurs terres. En contrepartie, les colons s'engageaient à rester un minimum de cinq ans, à défricher et à cultiver la terre qui leur était confiée. Cette période accomplie, ils en devenaient propriétaires ou ils étaient libres de retourner en Europe s'ils le désiraient.

En France à la même époque, et surtout à partir de 1681, la royauté supprimait progressivement les privilèges civils et religieux qui avaient été accordés aux protestants depuis l'édit de Nantes de 1598. Inquiétées par la tournure que prenaient les événements dans ce pays, les autorités hollandaises et allemandes firent rapidement des propositions d'accueil aux huguenots en leur garantissant la liberté de conscience. Des milliers de protestants furent attirés par leurs offres, surtout après la révocation de l'Édit de Nantes en octobre 1685. Comme ils leur était interdit de quitter le royaume ou de vendre leurs biens, en fuyant, ils étaient souvent obligés de tout abandonner. Heureusement, les villes étapes suisses et allemandes aidèrent généreusement le flot des réfugiés. Elles leur firent des dons en argent et en nature pour leur permettre de poursuivre leur route. Elles hébergèrent aussi ceux qui étaient trop fatigués pour continuer.

C'est ainsi que le 31 octobre 1687, une cinquantaine de protestants fugitifs du Luberon se trouvaient à Francfort-sur-le-Main. Pour venir du Luberon, ils avaient certainement emprunté la vallée de la Durance pour atteindre les Alpes italiennes et la Suisse. De là, ils avaient aussi vraisemblablement descendu le Rhin en bateau jusqu'à Francfort. Comme des milliers d'autres réfugiés démunis, ils reçurent une assistance de la paroisse française de cette ville pour se rendre en Hollande qui était leur destination.

Le 16 novembre 1687, les Directeurs de la Compagnie hollandaise des Indes informèrent Simon van der Stel, gouverneur du Cap, que des volontaires étaient prêts à se rendre là-bas pour s'y installer. Ces colons répondaient aux critères établis par van der Stel qui voulait développer notamment la culture de l'olivier et de la vigne, tout comme la fabrication de l'eau de vie, dans les régions fertiles autour du Cap et surtout le long de la Berg River près de Stellenbosch et de Drakenstein. Environ deux cents réfugiés français empruntèrent les sept bateaux qui devaient quitter la Hollande entre le 31 décembre 1687 et fin juillet 1688. Parmi eux se trouvaient les réfugiés du Luberon qui avaient les capacités souhaitées par le gouverneur. D'autres colons les rejoignirent jusqu'en 1710, toujours par l'entremise de la Compagnie.

La liste des 34 passagers affectés au voilier *Berg China* fut dressée le 23 décembre 1687 par la Chambre d'Amsterdam de la Compagnie. Tous, sauf un, venaient du Luberon et avaient été assistés à Francfort. En plus, huit jeunes filles de l'orphelinat de Rotterdam, également volontaires pour s'établir au Cap, s'étaient embarquées sur ce même bateau.

Le *Berg China* quitta Rotterdam le 20 mars 1688 avec les colons à bord et un équipage d'environ 180 personnes. Après quatre mois et demi de voyage, le voilier arriva le 4 août à Table Bay au Cap. Une lettre de la Compagnie datée du 16 août 1688 précise que trente personnes moururent pendant le voyage ; la plupart étaient des réfugiés. On ne trouve pas la trace dans la région du Cap de seize personnes qui faisaient partie de la liste de décembre 1687. Il est possible que certaines d'entre elles soient effectivement mortes pendant le voyage ; néanmoins, trois mois s'étant écoulés entre l'établissement de cette liste et le départ, il est aussi possible que d'autres personnes précédemment inscrites ne se soient pas embarquées.

Colons du Pays d'Aigues embarqués sur le *Berg China*

Les trente-quatre colons du *Berg China* sont indiqués ci-après dans l'ordre où ils se sont présentés à la paroisse française de Francfort pour y recevoir une assistance.

Mathieu FRACHASSE, 26 ans, de Lourmarin.

Il fit partie d'un groupe de 8 personnes, tous de Lourmarin, qui passèrent par Lausanne et Zurich avant de recevoir une assistance à Francfort le 18 octobre. Le Consistoire de l'Église wallonne d'Amsterdam nota que Mathieu partit pour le Cap le 20 mars 1688.

Jacques VERDOT, 23 ans et son frère, Hercule VERDOT, 16 ans, de La Roque d'Anthéron. Ils passèrent par Genève et furent assistés à Francfort le 27 octobre. Le Consistoire de l'Église wallonne d'Amsterdam nota qu'ils partirent pour le Cap le 20 mars 1688. Jacques arriva au Cap mais mourut avant 1690.

Ils abjurent à Cadenet entre le 21 et 28 octobre 1685.

Susanne REY, 20 ans, de la Roque d'Anthéron.

Elle était à Genève en septembre, puis fut assistée à Francfort le 29 octobre quand elle indiqua Bayreuth comme destination.

Elle épousera Pierre Jaubert, de La Motte d'Aigues, le 1^{er} février 1688. Pierre n'est pas sur la liste de décembre 1687. Bien qu'il ne figure pas sur cette liste, l'Église d'Amsterdam nota qu'il partit pour le Cap le 20 mars 1688.

Susanne et Marthe Rey, sœurs, abjurent à la Roque d'Anthéron le 21 octobre 1685.

Les 29 personnes mentionnées ci-après reçurent une aide financière de la part de la paroisse française de Francfort le 31 octobre.

André PÉLANCHON, 15 ans, de Sivergues.

Il était à Genève, Morges, et Lausanne en juillet et août 1687. Le Consistoire d'Amsterdam nota qu'il partit pour le Cap le 20 mars 1688. Son père, Jean abjura à Sivergues avec sa femme Marie Seguin et leurs quatre enfants : Isabeau, Jean, Mathieu et André. Il est cousin de Paul Jourdan, listé ci-dessous.

Jean FURET, 18 ans, de Peypin d'Aigues.

Il faisait partie du même groupe qu'André Pélanchon. Il n'arriva pas au Cap.

Les six personnes suivantes faisaient partie d'un groupe de neuf personnes de Cabrières d'Aigues. Elles étaient à Genève et Lausanne en août et septembre avant d'arriver à Francfort.

Pierre GOUIRAND, 30 ans, fils de Jacques, et sa femme Françoise ROUX, 28 ans.

Ils n'arrivèrent pas au Cap.

Ils abjurèrent à Cabrières d'Aigues le 26 octobre 1685.

Louis COURBON, 20 ans.

Le 22 octobre 1685, Louis abjura à Cabrières avec ses parents André Courbon et Jeanne Roux et ses frères et sœurs André, Daniel, Pierre, Catherine et Isabeau.

Pierre GRANGE, 23 ans, cousin de Louis Courbon.

Le 22 octobre, François Grange, 50 ans, abjura à Cabrières avec sa femme Marguerite Courbon, 50 ans, et leurs enfants Pierre, 24 ans, et Daniel, 12 ans. Marguerite serait la sœur d'André Courbon et donc la tante de Louis.

Pierre JOURDAN, 24 ans.

Le Consistoire de l'Église wallonne d'Amsterdam nota qu'il partit pour le Cap le 20 mars 1688.

Il est à noter qu'un Pierre Jourdan, 65 ans, abjura le 24 octobre 1685 à Cabrières avec sa femme Susanne Pascal, 48 ans, et leurs enfants Pierre, 24 ans, et Antoine 16. Au mariage d'Antoine en 1695, Susanne Pascal, veuve, lui institue comme héritier « *avec cette condition que en cas que son autre fils Pierre qui est au service du Roy depuis quelques années se trouve en vie et qu'il est retourné en ce pays, sera aussi héritier pour la moitié* ». Il s'agit probablement du Pierre Jourdan cité ici.

Paul JOURDAN, 22 ans.

Il n'arriva pas au Cap.

Le 24 octobre, Paul, fils de feu Pierre, abjura avec sa mère Madeleine Pelat et ses trois sœurs Jeanne, Marguerite et Madeleine. Il est cousin issu de germains d'André Pélanchon. La grand-mère paternelle de Paul, Marguerite Ripert, est la sœur d'Isabeau Ripert, la grand-mère maternelle d'André.

Les dix-sept personnes ci-après sont originaires de Saint-Martin de la Brasque et de La Motte d'Aigues. Ils étaient tous à Lausanne en septembre. Chaque groupe familial reçut une aide.

Jean MEYNARD, 28 ans, de St-Martin, et sa femme Louise COURBON, 30 ans, avec leurs six enfants : Jeanne, 10 ans, George, 9 ans, Jacques, 8 ans, Jehan, 7 ans, Philip, 6 ans, et André, 5 mois.

Elle et deux de ses enfants, probablement Jacques et André, moururent avant 1690. Il est noté le 31 octobre sur le registre de la paroisse de Francfort que Louise est « *incommodée de la fatigue du voyage* », sans doute à cause de son tout récent accouchement d'André.

Marie ANTHOUARDE, 64 ans, mère de Louise Courbon, de Saint-Martin.
Elle n'arriva pas au Cap.

Jeanne MARQUE, 60 ans, veuve de Pierre Jourdan, de Saint-Martin.
Elle n'arriva pas au Cap.

Jean JOURDAN, 28 ans, son fils, de Saint-Martin.
Le registre du Consistoire d'Amsterdam indique qu'il partit le 20 mars 1688 pour le Cap avec sa femme. Il est vraisemblable qu'il s'agit de Isabeau Long, qu'il aurait pu épouser entre le 27 décembre 1687 et la date de leur embarquement. Il appellera plus tard sa ferme "La Motte".

Pierre JOURDAN, 24 ans, autre fils, de Saint-Martin.
Le Consistoire d'Amsterdam indiqua son départ pour le Cap le 20 mars 1688.

Marie JOURDAN. 40 ans, fille de Jeanne Marque et veuve de Jean Roux, de La Motte d'Aigues.
Avec ses trois filles, Jeanne 15 ans, Marie 10 ans et Marguerite, 7 ans.
Marie, déjà veuve, abjura avec ses trois filles le 22 octobre 1685.
Le 8 septembre 1687, elle était toujours à La Motte d'Aigues car elle enregistra la vente d'une terre pour 27 livres chez le notaire.
Marie et sa fille Jeanne moururent probablement pendant le voyage en mer.

Isabeau LONG, de La Motte d'Aigues.
Elle ne figure pas sur la liste originale établie en décembre 1687. L'absence de son nom de cette liste laisse à penser qu'elle épousa Jean Jourdan après cette date, comme indiqué ci-dessus. À Francfort, Isabeau était en compagnie de Susanne Gouirand, aussi de La Motte d'Aigues.
Il est à noter qu'un Pierre Long, fils de feu Jean, 54 ans, abjura le 22 octobre 1685 à La Motte d'Aigues avec sa femme Jeanne Gouirand et leurs filles Élisabeth (Isabeau) et Catherine. Il s'agit probablement de cette Isabeau Long.

Les quatre personnes suivantes faisaient partie d'un groupe de neuf personnes de Saint-Martin de La Brasque qui étaient à Lausanne le 15 septembre :

Antoine MALAN, 38 ans et sa femme Elisabeth VERDET, 23 ans, avec leur fille de 10 mois.
Ils n'arrivèrent pas au Cap.

Pierre MALAN, 23 ans.
Probablement il décéda pendant le voyage.
La liste de voyageurs de décembre 1687 indique qu'il est marié avec Isabeau Richard. Ils se marièrent probablement entre le 31 octobre et le 23 décembre 1687.

Isabeau RICHARD, 20 ans.
Elle se remaria sans doute au Cap où elle fut l'épouse de Pierre Jaubert, de la Motte d'Aigues.

Antoine SCAET, 19 ans.
Bien qu'il fasse partie de la liste de décembre 1687, il n'y a pas trace de lui ni à Francfort ni au Cap.

Colons du Pays d'Aigues embarqués vraisemblablement sur d'autres bateaux

Les dix personnes ci-après se retrouvèrent également au Cap :

Mathieu AMIEL, du Luc.

Il fut assisté à Francfort le 2 avril 1688, accompagné de sa femme et de ses deux enfants. Le 20 juin 1688, il devint membre de l'Église d'Amsterdam. En 1690 l'Église d'Amsterdam nota qu'il partit pour le Cap avec sa femme et deux enfants. Il appellera sa ferme "La Terre de Luc".

Jean GARDIOL, de La Coste.

Il est probable que Jehan soit le fils d'Antoine Gardiol. Ce dernier, accompagné de sa femme Margarite Perrotet et de ses trois enfants, fut assisté à Francfort le 27 octobre 1687 où il indiqua la Hollande comme destination. Jehan appellera sa ferme "La Coste", qui deviendra "La Kot" en hollandais.

Marguerite GARDIOL, probablement une sœur de Jean.

Elle naquit à La Coste en 1674 et épousera Jacob de Villiers à Drakenstein en 1695.

Suzanne GARDIOL, probablement son autre sœur.

Elle épousera Abraham de Villiers à Drakenstein en 1689.

Jacques MALAN, de Saint-Martin de La Brasque.

Il reçut une assistance à Francfort le 31 octobre 1687. Sa destination fut la Hollande. Il faisait partie du groupe dans lequel se trouvait Isabeau Richard. Il épousera Isabeau Long, veuve de Jean Jourdan, en 1699.

Pierre ROUX.

Un certain Pierre Roux, de Cabrières d'Aigues, accompagné de Madeleine Gouirand, faisait partie du même groupe que Pierre Gouirand et Françoise Roux, listés ci-dessus. Un autre Pierre Roux, fils de Jeanne Lafayette, aussi de Cabrières d'Aigues, voyageait avec André Pélanchon et Jean Furet listés ci-dessus. Tous les deux furent assistés à Francfort le 31 octobre 1687 et se rendaient en Hollande. Lequel est-ce ?

Jean ROUX, de Lourmarin.

Il reçut une assistance à Francfort le 18 octobre 1687. Sa destination était Bayreuth. Un Jean Roux faisait partie du groupe dans lequel se trouva Mathieu Frachasse. Est-ce la même personne ? Dans son testament de 1705, il légua sa ferme, appelée "Lourmarin" à son père Philippe qui était resté en France.

Les trois personnes ci-après faisaient partie du groupe de quatorze personnes du Luberon qui reçurent une assistance à Francfort le 31 octobre 1687, et dans lequel figuraient André Pélanchon et Jean Furet.

Jeanne MILLE, de Lourmarin.

À Francfort, elle indiqua la Hollande comme destination. Elle était en compagnie d'André Rey et de leurs deux fils Jean et Jacques. Elle épousera Mathieu Amiel au Cap. Un André Rey abjura le 21 octobre 1685 à Lourmarin avec sa femme Jeanne Mille et leurs enfants Claude et Jeanne. S'agit-il de la même famille ?

Jean REY, de Lourmarin.

Jean, fils d'André, de Lourmarin, faisait partie du même groupe que Jeanne Mille, qui est probablement sa mère.

Louis BARRET, de La Roque-d'Anthéron.

Louis abjura à La Roque le 21 octobre 1685 avec son père André et son frère André. Il appellera sa ferme "La Roque" qui deviendra "La Rooke" en hollandais.

Il retournera en Europe en 1705.

BIBLIOGRAPHIE

- BOTHA, Colin : *The French Refugees at the Cape*, Cape Times Ltd., 1921.
- CALDIER, Bruno : "Les Réfugiés Provençaux du Cap", dans *La Valmasque*, N° 22, mars 1988, Bulletin de l'Association d'études vaudoises et historiques du Luberon.
- MAGDELAINE, M. et R. von Thadden : *Le Refuge huguenot*, Colin 1985.
- TROTOBAS-APPY, Françoise : "*Forcez-les d'entrer*", mémoire de maîtrise, l'Université de Provence.

Sources manuscrites

- Archives Départementales du Vaucluse : Fonds de notaires et d'état civil.
- Bibliothèque de la Société de l'histoire du protestantisme français : microfiches des registres de l'Église wallonne.
- MAGDELAINE, M. : Base de données des registres sur le Refuge protestant à Francfort-sur-le-Main (CNRS-Institut d'histoire moderne et contemporaine).